



**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**DU PAYS MORCENAÏS**  
**SEANCE DU 22 JANVIER 2025**

<b>Délégués en exercice : 22</b>	<b>Délégués présents : 17</b>
<b>Délégués Excusés : 3</b>	<b>dont Pouvoirs : 3</b>
<b>Délégués absents : 2</b>	<b>Votants : 20</b>

**Date convocation : 16 JANVIER 2025**

**Secrétaire de Séance : Paul CARRERE**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux du mois de janvier, les membres du conseil de la Communauté de Communes se sont réunis dans la salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jérôme BAYLAC- DOMENGETROY et sur convocation écrite adressée le 16 janvier 2025.

**Présents :**

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY (+ pouvoir de Roxanne OLIVIER) - Paul CARRERE - Anaïs CADIS — Nathalie MOMEN – Isabelle CANTEGREIL - Christelle GUILHEMSAN (+ pouvoir de Rose-Marie ABRAHAM) – Claude LABORDE - Daniel BIREMONT – Hélène COUSSEAU - Michel DOURTHE - Martine GASTON – Didier PLANCKE – Jean-Luc DUBROCA – Nicole DUCOUT - Marc GAILLARD – Frédéric PRADERE – Monique DUVIGNAU (pouvoir de Jean-Pierre REMY)

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Rose-Marie ABRAHAM a donné pouvoir à Christelle GUILHEMSAN  
Jean-Pierre REMY a donné pouvoir à Monique DUVIGNAU  
Roxanne OLIVIER a donné pouvoir à Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY

**Excusés :** Rose-Marie ABRAHAM – Jean-Pierre REMY – Roxanne OLIVIER

**Absents :** Luc SCOGNAMIGLIO - Yannick VILLATORO

**N° 2025/02**

**OBJET : Approbation de l'ordre du jour séance du 22 janvier 2025**



**N° 2025/02**

**OBJET : Approbation de l'ordre du jour séance du 22 janvier 2025**

Monsieur le Président donne lecture de l'ordre du jour ci-dessous aux délégués du conseil de la Communauté de Communes du Pays Morcenais :

**I – ADMINISTRATION GENERALE**

1. Désignation de délégués communautaires à l'Etablissement Public Foncier Local Landes Foncier (EPFL).

**II – VOIRIE**

- 1 Approbation du Schéma Cyclable en Pays Morcenais.

**III – FINANCES**

1. Aménagement de voies vertes du Pays Morcenais- Demande de financements 2025.
2. Amélioration énergétique de bâtiments publics intercommunautaires – Demande de financements 2025.
3. Réfection des toitures du siège social communautaire - Demande de financements 2025.
4. Informatisation des écoles – Demande de financements 2025.

**IV – PERSONNEL**

1. Modification de la quotité de travail hebdomadaire d'un poste non permanent d'agent d'accueil – Service Médiathèque.

**V – TRANSITION ECOLOGIQUE**

1. Adhésion au réseau d'achats publics responsables 3AR pour 2025.
2. Transition écologique – financement de bons d'achat à destination de la population pour s'équiper en récupérateur d'eau.

**INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES**

- Décision N° DIA 01 sur les communes de Morcenx-la-Nouvelle – Onesse-Laharie – Lesperon.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité l'ordre du jour proposé.

Le secrétaire de séance

Paul CARRERE

Morcenx-la-Nouvelle, le 22 janvier 2025

Le Président

Jérôme BAYLAC-DOMENGE



*Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>*